



Crédits renouvelables multiples

Par **jurietti**, le **01/09/2009** à **13:13**

Bonjour,
Une entreprise de crédit renouvelable m'a ouvert un compte en 2003 avec découvert autorisé de 10000€. Cette même société de crédit m'a ouvert un 2eme compte l'année suivante (sans que le 1er ne soit remboursé) de 9000€ tout d'abord, puis rapidement porté à 15000€, puis 21500€ soit le montant maximum légal pour ce type de crédit à la consommation.
Deux ans plus tard, soit début 2007, et alors que les deux premiers crédits n'étaient pas remboursés (puisque revolving et les réserves utilisées fréquemment), un troisième crédit renouvelable de 8000€ m'a été attribué, mais cette fois par un autre nom d'organisme preteur, bien que les coordonnées postales et téléphoniques soient en tout point identiques aux deux premiers!!
Malheureusement, je me retrouve aujourd'hui avec très peu de ressources et les procédures judiciaires de recouvrement sont en cours.
Ma question est la suivante :
Cette pratique de proposition de cumul de plusieurs crédits renouvelables par le même organisme est-elle légale, sachant que le maximum autorisé par la loi pour ces crédits est de 21500€ ?
Je vous remercie par avance de vos réponses.
Cordialement.